

ASSOCIATION CŒUR DE BASTIDE
RAPPORT D'ACTIVITE MORAL ET FINANCIER 2024

1) RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Le Tiers-lieu Fabrique de territoire situé en centre-ville de Sainte-Foy-la-Grande au 44 rue Alsace Lorraine est devenu un lieu de référence et surtout un lieu qui rassemble les foyens. Il accueille au quotidien toute la population, nouveaux et anciens habitants, adultes, jeunes et enfants, artisans, commerçants, artistes et associations. On s'est tous engagés dans la création de Cœur de Bastide avec deux conditions, être ouverts à toute la population, habitants, professionnels et associations et faire naître des initiatives et accompagner les projets proposés par les habitants. On est restés fidèles à cette méthode qui mêle économie et animation, social et culturel, chaque projet, chaque espace, chaque activité enrichissant les autres.

Fin 2024, l'équipe permanente de Cœur de bastide comprenait 6 salariés, Virginia BORNAND, Carine BIGOT, Rachida BENTIZI, Charly BRIEN, Véronique WOLF et Catherine GUY, ce qui a permis d'apporter aux utilisateurs du tiers-lieu du mardi au samedi, de 9h à 18h :

1- Médiation sociale et médiation numérique:

- les demandes d'assistance administrative sont toujours très nombreuses et permettent de satisfaire plus de 100 demandes hebdomadaires en français, en arabe et en espagnol assurées par Carine BIGOT, Rachida BENTIZI, épaulées par Manu, Catherine et Gilles, bénévoles et de stagiaires des Lycées en bac Pro, des MFR et de Socrate.
- la médiation numérique, assurée par Mme Véronique Wolf puis par Charly Brien, épaulé par Clément, bénévole.
- Le recyclage numérique avec la réparation assurée par Charles Bonnafoux, parti en retraite début janvier et épaulé par Bradley, bénévole.

2- Accompagnement scolaire :

- L'accompagnement scolaire en accompagnement individuel s'est fortement développé auprès de 8 écoles primaires avec une équipe consolidée en 2024 par Charly Brien et Catherine Guy, épaulés par une équipe de bénévoles, Karine, Céline, Nathalie, Martine, Jean-François et des artistes et des associations partenaires (le Stade foyen, Bougion ensemble, Claire Scofield, Patricia Pralong, Ze Wang, ...)

3- Campus connecté :

- Le campus connecté de Sainte-Foy-la-Grande se développe avec 13 étudiants encadrés par la tutrice, Virginia Bornand.

En complément des activités régulières de l'association :

- Le café associatif, désormais animé par Alexis, bénévole
- La pépinière de commerces avec Do It Moi-même, Nathalie et Thierry
- Les expositions mensuelles, organisées par Danielle

- Les cours de Français pour adultes en Français langue étrangère (FLE) dans le cadre du dispositif OEPRE avec le Collège et l'école Paul Bert, avec de nombreux bénévoles, Dominique, Cathy, Evelyne, Violette, Christine, Guyaune, Sylvain, Romain, Patou, ...

- Les Puces de la Bastide

- La Petite librairie et les nombreuses présentations d'écrivains en partenariat avec la Colline aux livres, animée par une équipe de bénévoles, Françoise, Evelyne, Danielle,...

- Des événements annuels : les Reclusiennes

- Le soutien des associations avec le dispositif Maison des associations, supports de communication, domiciliation, prêt de matériel et de véhicules, hébergement salles et locaux.

Un réseau de partenaires locaux

- Partenaires collectivités locales : Département de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, Commune de Sainte-Foy-la-Grande et la Communauté de Communes du Pays foyen.

- Partenaires associatifs : le Tiers-lieu Cœur de Bastide est maison des associations, membre du réseau national des maisons des associations depuis 2017. A ce titre, plus de 30 associations locales sont adhérentes du tiers-lieu : Restaus du cœur, Don Bosco, APLB MECS24, Croix rouge, Agalliao Théâtre, Les Amis De Sainte Foy, Musée Du Pays Foyen, Fondation John Bost, Atelier Garance Ecole De Dessin, Radio Mélodie, Angloba Danse Africaine, Contes Roule Paroles, Parcours Santé, Gem Pays Foyen, Stade foyen, Collectif Alfonse, Collectif Pampa, Azul-bangor, Atelier 104, Les embusqués, Alter-Ego, Axe et Cibles, Form'Aqui, Cycles et partage, les Râteleurs, Ste Foy Gym, ...

- Partenaires sociaux : dans sa fonction d'écrivain public et d'écrivain public numérique, le Tiers-lieu Cœur de Bastide accueille différentes permanences de services sociaux, la PASS (permanence d'accès aux soins), Mission locale de Bergerac, Alter-Ego. Actions réalisées en partenariat avec les acteurs sociaux du CCAS, de la MDS et de France service.

- Partenaires scolaires : l'école primaire de Sainte-Foy-la-Grande (cours de français langue étrangère, accueil des enfants, tournage vidéo, ateliers, ...), et le collège Elie Faure (accompagnement scolaire des collégiens, en convention avec le département de la Gironde et la CAF, dispositif CLAS).

Fonctionnement & Gouvernance

La gouvernance de l'association Cœur de Bastide est collégiale, elle ne comporte ni dirigeant, ni président. Tous les administrateurs sont ainsi à égalité et coresponsables. Ces statuts permettent à tout membre d'être représenté dans le Conseil d'administration à travers les collèges Habitant, Association, Bénévole, Professionnel et des membres fondateurs. Organismes publics et collectivités locales peuvent également participer en rejoignant un Conseil de concertation destiné à faciliter le dialogue avec l'association.

Composition du conseil d'administration en 2024 :

- collège des sages: Patricia JUTHIAUD, Marie DUPUY.

- collège des habitants: Danielle SIGOT-MEZURET, Françoise ROHRBACH

- collège des bénévoles: Marie-Jo ROUSSEL, Gilles GRIFFON,

- collège des associations: Jean-Paul FRANCOIS, Evelyne LAPLAZE

- collège des professionnels: non pourvu

Gestion salariale

En août 2024, Youssef SEMANE et Lisa SEMIAO ont souhaité construire leurs projets personnels.

En septembre 2024, Charly BRIEN a été recruté afin d'assurer la continuité des services du CLAS, et Carine BIGOT et Rachida BENTIZI ont été recrutées afin d'assurer les services d'écrivain public et de médiation sociale. Des aides à l'emploi (CUI/PEC) ont été mobilisées pour accompagner ces recrutements sur 9 mois, jusqu'en juin 2025.

2) RAPPORT FINANCIER 2024

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Le Bilan avant répartition de l'exercice inscrit un total net de 168 659 euros.

Le Compte de résultat enregistre en produits d'exploitation 226 428 euros (en hausse de 10% par rapport à 2023) et en charge de 211 217 euros, ce qui dégage un excédent d'exploitation de 15 212 euros.

Il sera proposé à l'assemblée de reporter ce déficit en abondement du Fonds associatif (inscrit au bilan en capital et réserves) qui sera ainsi porté à 92 611 euros.

Budget 2024

- **Produits 2024 : 228 428 euros**
 - Loyers et ventes : 8% du budget (19 298 €)
 - dont Prestations, locations de salles, voitures, espace brocante, ventes librairie
 - Adhésions et dons : 2% du budget (4 299 €)
 - Aides à l'emploi : 9% (20 168 €)
 - Subventions privées : 8% (16 500€)
 - Subventions publiques : 73% (170 947 €)

Répartition des subventions par financeur :

- Conférence financeurs Dépt Gironde	35 210 €
- FSE+ dépt Gironde (Accès aux droits)	32 613 €
- Région Nouvelle aquitaine (Pair à pair)	2 000 €
- Fondation de France	10 000 €
- PIA Campus connecté Ste Foy la Grande	44 000 €
- CAF CLAS/parentalité	26 124 €
- Dépt Gironde Accompagnement scolaire	4 500 €
- MSA Parentalité	12 500 €
- Etat CNFS Conseiller numérique	14 000 €
- Bailleurs sociaux Clairisienne - Mesolia	6 500 €

- **Charges 2024 : 211 217 euros**

Dont :

o Charges de personnel 129 295 € (61%)

- o Fournitures 12 579 € (6%)
- o Location SCI 11 400 € (5%)
- o Prestataires, sous-traitants, services ext 29 024 € (14%)
- o Frais fixes, charges externes 21 281 € (13%)
- o Dotation aux amortissements 3 739 € (2%)

La gestion budgétaire est assurée par un administrateur, les comptes sont enregistrés et vérifiés par le cabinet d'expertise comptable HOCHÉ (Bergerac) et validés depuis 2019 par un Commissaire aux comptes mandaté (cabinet @Com).

3) Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

En annexe, rapport du Commissaire aux Comptes titulaire, la société @COM AUDIT SUD à VILLENEUVE SUR LOT (47300) 1 rue du Chevron d'Or CS 50097, PUJOLS, représentée par Monsieur Jean-Marc TONON pour l'exercice ouvert au 1er janvier 2024 et se clôturant le 31 Décembre 2024.

4) Conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du Code du commerce

Pas de nouvelle convention réglementée en 2024.

5) Prévisionnel 2025

La totalité des missions engagées en 2024 sera poursuivie en 2025 :

- Accompagnement individuel des personnes (écrivain public):
 - o médiation sociale auprès des locataires des bailleurs sociaux Clairisienne et Mesolia
 - o accès aux droits auprès des habitants en provenance de pays tiers (soutien FSE+)
- La médiation numérique sera renforcée
 - o auprès des seniors (reprise des ateliers collectifs dans les communes du Pays foyen, soutien de la Conférence des financeurs)
 - o et auprès des parents (parentalité numérique, soutien MSA et CAF).
- Accompagnement scolaire et aide à la parentalité, renforcés par deux dispositifs:
 - o "Du Jeu au je" (soutien MSA et Politique de la Ville) destiné aux plus âgés et en partenariat avec la mairie (CityStade), la CdC (pôle Ado), le Stade foyen, le club de basket de St Avit St Nazaire et Angloba.
 - o "C'est ma bastide, au fil de l'eau" (soutien DRAC), un dispositif de médiation culturelle destiné aux jeunes sur la découverte de la bastide, en partenariat avec les associations du Musée du Pays foyen et Les amis d'Elina (gabare).
- Campus connecté
- Formation et accompagnement des associations
 - o en application du dispositif Guid'Asso (label)
 - o en accord avec la reconnaissance JEP (Jeunesse et Education Populaire)
- Petite librairie

- Bar associatif et expositions
- Location de salles
- Manifestations (Puces de la bastide, Reclusiennes)

Tous les accompagnements individuels sont suivis depuis janvier 2025 sur le logiciel “Mon Suivi Social” qui permet de gérer en toute sécurité les Dossiers des bénéficiaires (fiche bénéficiaire dans le respect du RGPD), le Suivi des échanges et accompagnements et de générer des statistiques.

6) Budget prévisionnel 2025

Charges 2025: 215 000 euros (stabilité par rapport à 2024)

Produits 2025: 228 000 euros

Dont:

- Ventes et locations 23 000 €
- Cotisations et dons 5 700 €
- Emplois aidés 31 400 €
- Subventions et prestations:
 - Acquisées 115 000 €
 - Organismes sociaux CAF-MSA
 - DRAC et DREETS
 - ASP / emploi aidés
 - Campus connecté (PIA Etat-Commune)
 - Dépt Gironde (Conf des financeurs)
 - En instruction 53 000 €
 - FSE+
 - Fondation de France
 - Clairsienne, Mésolia
 - FDVA1, formation associations
 - FDVA2, Guid'asso
 - FONJEP
 - Politique de la ville

Résolutions proposées à l'Assemblée générale du 11 avril 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier du Conseil d'Administration sur l'activité de l'association et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos les 31/12/2024, lesquels font apparaître un **excédent 15 212 €**.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un **excédent de 15212 €**. L'Assemblée décide d'affecter ce résultat au fonds associatif dont le montant en fin d'exercice s'élève à 92 611 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce note qu'aucune nouvelle convention n'a été passée en 2024.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration du mandat d'@COM AUDIT SUD décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

CINQUIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration est désormais composé de 8 membres :

- collègue des sages: Patricia JUTHIAUD, Marie DUPUY
- collègue des habitants: Françoise ROHRBACH
- collègue des bénévoles: Marie-Jo ROUSSEL, Gilles GRIFFON
- collègue des associations: Jean-Paul FRANCOIS, Evelyne LAPLAZE
- collègue des professionnels: Youssef SEMANE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des membres donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Ste Foy la Grande, le 11 avril 2025

Pour le Conseil d'administration,

Patricia JUTHIAUD

